

Projet éolien de Boneffe : une nouvelle demande de permis sera déposée

Plus de 1500 citoyens soutiennent le projet

La coopérative citoyenne **HESBENERGIE** a pris acte de l'arrêt du Conseil d'Etat annulant le permis unique octroyé par le ministre Di Antonio pour la construction de neuf éoliennes dans la plaine de Boneffe. Il s'agit d'un nouvel épisode dans l'histoire déjà longue de ce projet puisque la première demande de permis unique a été introduite en 2009. Depuis, entre études d'incidence, octrois de permis et recours au Conseil d'Etat, une partie de ping-pong se poursuit entre partisans et opposants de ce projet développé par la société Eneco en partenariat avec 3 coopératives citoyennes : HesbEnergie, Nosse Moulin et Champs d'Energie. Ensemble, les 3 coopératives comptent plus de **1500 coopérateurs résidant majoritairement dans la région concernée**, dont de nombreux riverains du futur parc. Ceci démontre clairement que **le projet bénéficie d'un important soutien citoyen**.

Dans sa version la plus récente le projet vise à **implanter neuf éoliennes dans la plaine de Boneffe qui s'étend sur le territoire des communes d'Eghezée, Orp-Jauche et Ramillies**. En cas d'octroi d'un permis libre de tout recours, **une de ces 9 éoliennes sera construite, gérée et exploitée par les 3 coopératives associées**. Une fois en exploitation, la production annuelle estimée du parc sera d'environ 55.000 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de 14.000 familles.

Le Conseil d'Etat motive son annulation du permis unique par le fait que l'étude d'incidence de 2008-2009 et les compléments réalisés depuis n'ont pas permis d'exclure un impact du parc sur l'avifaune de la plaine. HesbEnergie reconnaît que la plaine de Boneffe présente un caractère exceptionnel en raison de sa richesse ornithologique. Plus de 150 espèces d'oiseaux y ont été observées dont certaines rares ou menacées. Mais à l'exception de l'avifaune cette plaine présente un intérêt écologique appauvri en raison de l'agriculture intensive qui y est pratiquée. En outre de nombreuses études scientifiques ont prouvé le très faible impact des éoliennes sur la mortalité des oiseaux. L'argument invoquant la protection de l'avifaune invoqué par les opposants pour interdire la construction d'éoliennes dans leur paysage n'est, à nos yeux, pas relevant. La mise en œuvre du chantier (création ou élargissement de voiries, pose de câbles, etc) concernant essentiellement des zones sans intérêt biologique particulier (voiries existantes, parcelles d'agriculture intensive, etc) n'affectera aucun élément du maillage écologique local.

HesbEnergie en tant que coopérative citoyenne veut contribuer à l'amélioration de l'état écologique de la planète. Dès lors nous regrettons l'argumentation très "étriquée" utilisée pour l'annulation du permis. A aucun moment la problématique pourtant beaucoup plus globale, et plus inquiétante, du réchauffement climatique n'est seulement évoquée. Pourtant avec 17.000 tonnes de rejets de CO2 évités par an, le parc de Boneffe tient une place importante dans les objectifs wallons de diminution des émissions des gaz à effet de serre. Il s'agit du site le plus venteux de Wallonie. Mais surtout d'une des rares portions du plateau Hesbignon à avoir été libéré de

l'interdiction de construire des éoliennes suites aux contraintes fixées par La Défense qui utilise la zone pour les entraînements de ses avions et hélicoptères. **Ne pas utiliser cette petite portion « libérée » par l'armée pour y produire de l'énergie renouvelable serait tout-à-fait irresponsable !**

Nous sommes frappés par la discordance observée entre les déclarations et engagements pris à l'échelon européen, national et régional pour limiter entre 1.5 à 2°C le réchauffement climatique d'ici 2100 et la difficulté à traduire ces engagements en actes concrets. De très nombreuses études ont mis en évidence l'impact réellement catastrophique qu'aurait un réchauffement plus important, non seulement sur l'avifaune de Boneffe, mais sur toute la biodiversité à l'échelle planétaire, y compris l'espèce humaine.

Ce n'est donc pas par pur acharnement qu' Eneco, HesbEnergie et les autres coopératives associées n'abandonnent pas l'objectif de construire le parc éolien de Boneffe. Nous restons persuadés de l'importance d'exploiter de manière optimale ce site à fort potentiel venteux pour la production d'électricité "verte", et partant, la réduction des émissions de CO2 associées, tout en minimisant l'impact sur l'avifaune. **Les partenaires du projet, déposeront donc une nouvelle demande de permis** qui rencontrera les objections émises par le Conseil d'Etat. Dans cette optique les mesures compensatoires pour l'avifaune ont été revues : une trentaine d'hectares y seront consacrés. Ils rendront le milieu attractif pour de nombreuses espèces d'oiseaux, et ce dès avant et durant toute la durée d'exploitation du parc. **De ce fait, la biodiversité dans cette plaine affectée aujourd'hui uniquement à l'agriculture industrielle intensive sera grandement améliorée.**